très satisfait de la situation. Il eut préféré cependant que les opérations fussent suspendues longtemps avant le commencement de la conférence.

Comme la chaleur est insupportable à Washington pendant le mois d'août, il est certain que les négociateurs se transporteront, après la première réunion, dans un endroit plus frais, à New-York probablement.

On télégraphie de Pékin au « Times » que la Chine est désireuse, en qualité de puissance suzeraine de la Mandchourie, d'être représentée à la conférence.

Une dépêche de Pétersbourg à la « Liberté » annonce :

« Je vous confirme que les négociations s'ouvriront à Washington, du 1er au 10 août et peut-être plus tôt : l'empereur est décidé à aboutir au plus vite.

La question de l'armistice est toujours très problématique.

L'Amnistice

Pétersbourg, 27 juin. — Nous apprenons, de source bien informée, dit l'« Agence Russe », que les gouvernements russe et japonais sont tombés d'accord au sujet d'un armistice qui sera proclamé aussitôt que les plénipotentiaires des deux puissances seront réunis à Washington.

Suppression des bookmakers

Paris, 27 juin. — Les ministres de l'agriculture et de l'intérieur viennent de décider la suppression des bookmakers sur tous les champs de course. Seul le pari mutuel sera dorénavant, conformément à la loi, autorisé.

Toutefois la saison sportive touchant à son terme les mesures de rigueur contre les donneurs ne seront prises qu'au commencement de la saison de Nromandie c'est-à-dire au commencement du mois d'août et appliquées aux réunions de Caen, Deauville, Cabourg, Bernay, Dieppe, etc.

A la réouverture de Longchamp en septembre, aucun pari à la cote ne sera toléré.

Condamnation de l'abbé Reynaud-Wolda

L'AFFAIRE DES AVOCATS DE SAINT-PIERRE

Marseille, 27 juin. — La quatrième chambre correctionnelle a rendu hier matin son jugement relatif à l'affaire de la Croix-Blanche, qu'avait organisé l'abbé Reynaud-Wolda pour secourir les soldats coloniaux rapatriés, et à l'affaire des décorations de l'ordre des avocats de Saint-Pierre, dont M. Lautier de Baudoin est le grand-chancelier.

L'abbé Reynaud a été condamné à six mois de prison pour escroquerie et abus de confiance, Lautier de Baudoin à quatre mois avec le bénéfice de la loi de sursis, également accordée à Mense dit de Volsey, condamné comme complice à deux mois. Le vicomte de Monteliolin est acquitté.

Faits Divers
REGIONAUX

GUERRE AUX DELEGUES MINEURS

Le citoyen Cadot, vice-président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, nous communique la lettre suivante qu'il a adressée aux citoyens Basly, Lamendin, Evrard et Beugnet :

Mon cher camarade,

A la hâte je vous informe du coup de massue si spontanément porté à Bruay aux délégués mineurs débitants.

Une lettre du maire de Bruay les avertit cet après-midi : *que comme débitants*, ils doivent adresser dans la huitaine leur démission de délégué mineur au préfet.

C'est de la traîtrise en ce sens que la loi modifiée du 8 juillet, accompagnée des commentaires du ministre des travaux publics, ne sont que depuis quatre ou cinq jours en la possession des délégués.

Ainsi, il ne serait pas permis aux délégués intéressés, ni de se mettre en règle avec la loi pour rester délégués mineurs, et en ce cas, ni de sauvegarder leur intérêts, soit en cherchant à faire une cession avantageuse et de repos, de leur estaminet, de leur clientèle, de objets et ustensiles dont ils n'auraient plus besoin, et pour cela voulant chercher comme remplaçant quelqu'un de leur préférence qui leur garantirait le mieux le paiement de tout ce qui précède ?

Ainsi la loi jetterait presque sur le pavé des délégués qui n'ont eu jusqu'ici comme lot que la souffrance, dont les débits qu'ils tiennent ne leur permettront plus de vivre puisqu'ils ne servaient que de complément à la vie du délégué mineur.

Comme le même coup doit atteindre à la fois les délégués débitants de toutes les circonscriptions de notre bassin houillers, je pense que cette situation vaut une démarche pressante de votre part auprès du ministre des Travaux publics en vue de tâcher d'obtenir du délai pour l'application de la loi relativement à ce cas si grave.

Nous aurions préféré que l'application intégrale de la loi fût retardée si nous avions su qu'elle devait nous menacer de cet aléa tout en nous élevant l'indemnité du prix de 24 visites mensuelles et ne nous permettant pas d'accomplir les dites visites.

Dans l'espoir que vous ferez tout votre possible vis à vis de cette fâcheuse situation. Veuillez agréer, citoyen, l'expression de nos sentiments très cordiaux.

Pour la section de Bruay :

H. CADOT,
Vice-Président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Mort Mystérieuse à Bruay

Samedi décédait, à Bruay, le nommé Defeauw Albert, 19 ans, ouvrier mineur, demeurant chez sa grand'mère, la veuve Hallier, âgée de 70 ans, rue du Hamel. Cette mort parut étrange à certaines personnes et à plusieurs parents qui en firent la conséquence d'une scène de violences qui avait eu lieu le 19 de ce mois dans les circonstances ci-après :

Dans l'après-midi du lundi 19 juin, Defeauw Henri, oncle d'Albert, arrivait avec son épouse chez la veuve Hallier.

On fit du café et le ménage en but, oubliant d'en donner à la grand'mère. Celle-ci s'en montra très affectée et se mit à pleurer. Sur ces entrefaites, Albert Defeauw rentra. Il reprocha à son oncle et à sa tante leur manque d'égards, et une discussion assez vive, suivie de violences s'engagea entre les deux hommes et le neveu. Mme Hallier s'évanouit.

La querelle vidée, les époux Defeauw sortirent, laissant Albert recevoir sa grand'mère.

Le soir même, le jeune homme, qui se plaignait d'un violent mal de gorge, se coucha. Il eut une nuit agitée et le lendemain le mal empira à un tel point que la parole ne sortait plus qu'avec difficulté. Devenu presque aphone, Albert fit venir le docteur Louart, puis le docteur Dourlens ; les deux praticiens ne purent reconnaître et déterminer l'affection dont le malade souffrait. Enfin samedi, Albert Defeauw expirait.

Etant données les circonstances qui avaient précédé cette maladie, le permis d'inhumer fut refusé et la famille demanda une enquête. Le parquet de Béthune, composé de MM. Macqueron, juge d'instruction ; Deransart, substitut et Dhénin, commis-greffier, descendit sur les lieux, lundi après-midi, en compagnie de M. le docteur Henseval, médecin-légiste. L'autopsie fut faite. Des bruits les plus divers circulent à ce sujet ; les uns prétendent que l'autopsie a démontré que Defeauw était décédé des suites de coups, les autres déclarent que l'autopsie dissipe tous les soupçons et confirme la mort naturelle du mineur qui aurait succombé à une pleurésie consécutive au rhume dont il était atteint. Le rapport légal ne nous étant pas encore parvenu nous ne pouvons dire pour le moment de quel côté se trouve la vérité.

Une enfant sous une voiture

A MASNY

Un gamin de quatre ans, Cordule Silvert qui jouait lundi sur la place du village à proximité de la demeure de ses parents, tomba sous la voiture de M. Emile Simon dont l'une des roues lui passa sur la poitrine. Il a été impossible d'établir jusqu'ici par suite dequel concours de circonstance ce malheureux accident est arrivé, mais on peut croire que l'enquête ne laissera rien à désirer à ce sujet.

L'enfant qui a reçu les soins du docteur Plée est toujours dans un état inquiétant.

Mort tragique à Trith-Saint-Léger

Nous avons hier annoncé dans notre édition de Valenciennes, la mort d'une jeune fille de 17 ans, trouvée tuée d'un coup de revolver.

Voici, d'après notre enquête sur les lieux, les renseignements détaillés sur cette affaire qu'il convient de ramener à ses véritables proportions, et qu'un de nos confrères avait quelque peu exagérée.

A la date du 1er novembre, la nommée Marguerite Breuil entrait au service de M. Lacorre, ingénieur aux établissements métallurgiques de l'Escaut (usine C. Sirot) près la gare de Trith.

Mme Lacorre, originaire de Lubersac (Corrèze) avait engagé de préférence cette jeune fille, venue des environs de son pays, Escabillon, canton de Lubersac.

Mme Lacorre était absente, lundi et M. Lacorre était à Valenciennes, pour affaires.

Une femme de ménage, la femme Duflos, demeurant rue de la Gare, qui aidait la bonne, se rendit vers 4 heures du soir, pour son travail, à la maison.

Elle fut surprise de ne pas trouver Marguerite. Après avoir parcouru le rez-de-chaussée, et l'avoir appelée mais sans succès, elle se rendit à l'étage.

Dans la chambre à coucher de M. et Mme Lacorre, un spectacle tragique l'attendait.

Marguerite était étendue à terre, sans mouvement, les pieds croisés contre le berceau de la petite fille, décédée il y a 2 mois, la tête en face de la cheminée, aux pieds du lit, les deux bras levés.

La figure et les mains étaient déjà froides.

L'ENQUETE

La femme Duflos prévint aussitôt les voisins. M. Potteau, premier adjoint, avec le garde Alfred Bourlard, se rendit à la maison.

Les gendarmes Houssier et Carlier, de Valenciennes arrivèrent par le train de 6 heures et commencèrent leur enquête.

A 2 mètres du corps, ils trouvèrent un revolver, du calibre de 7 millimètres ; dont le barillet était entièrement garni sauf une balle tirée.

Sur le corsage de la morte, se voyait une légère brûlure.

M. le docteur Bultez, mandé, examina le corps. Il constata au niveau du creux épigastrique, que l'on appelle vulgairement « creux de l'estomac » une plaie, un trou de 7 millimètres environ, entouré d'une zone noirâtre de un centimètre correspondant à la brûlure du corsage. Sur la chemise, à peine une tâche de sang.

Le praticien conclut que Marguerite Breuil avait été atteinte d'un coup de revolver tiré à bout portant, et qui avait produit une hémorrhagie interne, déterminant la mort.

M. Lacorre qui avait été prévenu à Valenciennes, revint au train de 8 h. 24 du soir. Il avisa aussitôt par télégramme sa femme et la famille de la bonne.

UNE « DERACINEE »

L'hypothèse d'un crime étant de tous points inadmissible, l'enquête devait chercher s'il s'agissait d'un suicide ou d'un accident.

Si, au premier moment le fait d'avoir trouvé le revolver si loin de la victime avait paru étrange, les conclusions auxquelles on est arivé, d'après les renseignements complémentaires recueillis, permettent d'établir que le suicide est en somme la plus vdaisemblable des suppositions.

Hier matin les gendarmes avec M. C. Sirot, maire et conseiller général, et le garde Bourlard, ont continué l'enquête.

M. Briffaut, conseiller municipal était également à la maison Lacorre.

Le cadavre avait été déposé, en attendant les instructions du Parquet dans un cabinet attenant à l'appartement de M. et Mme Lacorre.

De taille moyenne, Marguerite Breuil était de figure assez commune, les yeux bleus, les cheveux blonds.

Sur la couverture où on l'avait étendue, dans la position où la femme Duflos l'avait trouvée, elle paraissait dormir ; la blessure restait à peine visible.

M. Lacorre a raconté dans quelles conditions il avait engagé la bonne. Celle-ci était d'un caractère froid, réservé, taciturne même.

Malgré qu'elle fut traitée avec la plus grande bienveillance, elle avait paru se plaire médiocrement à Trith, et si parfois elle s'égayait jusqu'à chanter, c'étaient des airs mélancoliques de son pays.

Néanmoins, elle était très attachée à ses maîtres.

Quand la petite fille de ceux-ci, un charmant bébé de 18 mois, était morte, elle avait pris une vive part à la douleur des parents et il ne s'écoulait guère de jours qu'elle n'allât au cimetière prier sur sa tombe, qu'elle entretenait jalousement, et sur laquelle elle apportait des fleurs.

Dernièrement, quand Mme Lacorre était partie visiter sa famille, elle n'avait pas paru tenir à s'en aller. Elle comptait, en juillet, aller jusque Paris pour se rencontrer avec sa sœur et ainsi dépenser moins, en partageant la distance et les frais du voyage. Mais, depuis le départ de sa maîtresse elle paraissait plus triste, plus en proie à la nostalgie que d'ordinaire.

Dais la matinée de lundi, M. Lacorre avait dû lui adresser des reproches au sujet d'une dépêche qui le mandait à Valenciennes, et qu'elle lui avait remise en retard, et aussi pour ne pas avoir préparé les effets. Elle ne répondit pas un mot.

A dix heures, M. Lacorre partit.

La bonne alla au cimetière et, vers midi vingt, revint. En passant devant la maison d'une voisine, la femme Moreau, chez laquelle elle avait déposé les clés, elle causa un peu, et parla de l'enfant de celle-ci.

Quand elle partit, son interlocutrice s'aperçut qu'elle avait les larmes aux yeux. C'est la dernière personne qui la vit.

Dans sa malle, on trouva quelques brouillons de lettres à sa sœur, où elle parlait de la joie qu'elle aurait de la revoir, mais qui cependant ne trahissaient aucune résolution désespérée.

Dimanche, elle aurait écrit à sa patronne, et lundi, elle alla acheter un timbre chez la femme Bourlard, porteuse de télégrammes. Peut-être avait-elle envoyé ses adieux à sa famille, si elle avait déjà l'intention de se libérer de la vie.

En résumé, le suicide s'expliquerait par la nostalgie, le chagrin, le mysticisme d'un caractère faible, « renfermé », auquel aucune expansion ne servait de soupape de sûreté.

Le revolver, qui se trouvait préalablement à la scène, dans le tiroir de la table de nuit, a été saisi. C'est une arme démodée, qui n'avait pas servie depuis longtemps et excessivement dur à la détente. Il a fallu — et la position de la blessure le confirme — que Marguerite l'appuyât fortement sur la poitrine pour la faire partir, soit poussée par une curiosité fatale, soit dans le dessein délibéré et fou de se tuer.

Mme Lacorre et la famille ont été avisées par dépêche, afin qu'on puisse prendre les mesures nécessaires pour les obsèques, l'affaire, dans sa simplicité navrante, ne comportant aucune suite judiciaire, et le parquet n'ayant ni à descendre sur les lieux ni à ordonner d'autopsie.

Palmes académiques

L'« Officiel » publie la liste des officiers de l'instruction publique nommés sur la proposition de la commission instituée par l'arrêté du 4 janvier 1895.

Sont nommés :

Officiers de l'instruction publique. — M. Duflos, instituteur à Boulogne ; Mlle Leconte, institutrice à Tourcoing ; M. Courtois, instituteur à Hautmont.

Officiers d'académie. — MM. Deudon, instituteur à Anzin ; Rogeaux, instituteur à Lille ; Carlier, instituteur, à Tourcoing ; Bonnay, instituteur à Sainghin-en-Weppes ; Cauët, instituteur à Raismes ; Bernard, instituteur à Achicourt.

Hygiène Alimentaire

LA VÉGÉTALINE

Avez-vous remarqué à la quatrième page — pardon, à la sixième, à la huitième page de nos journaux lillois, une annonce modeste ? « La maison X, place Z, met en vente à des prix défiant toute concurrence, de la Végétaline pure. Arrivages frais, chaque jour. »

La Végétaline ? Mais oui, le beurre des végétariens. La Végétaline, une graisse très spéciale, est retirée des amandes de noix de coco ; elle présente avec le beurre les plus grandes analogies.

Si la végétaline s'adressait à l'unique clientèle des doux maniaques partisans de l'alimentation végétale exclusive, tout serait pour le mieux.

J'ai souvenance d'un repas que j'ai voulu faire à Bruxelles dans un restaurant végétarien : il m'est resté le souvenir le plus lamentable des sauces qui m'ont été servies. Ah ! si le beurre végétal avait été connu... Mais, voilà, de méchants fraudeurs utilisent maintenant cette substance, au lieu de l'antique margarine, nous apprend la « Revue de la Société scientifique d'hygiène alimentaire », pour adultérer les beurres.

Le Comice agricole de Lille s'est ému, il a nommé une commission spéciale chargée d'étudier et de présenter des conclusions susceptibles d'enrayer le mal. C'est M. Caron qui fut chargée de présenter ce rapport : il est fort peu rassurant. Il constate, que les consommateurs s'inquiètent et que les producteurs se lamentent : ils se sont tournés vers les chimistes-experts dans leur perplexité ; ils n'ont pas trouvé chez eux le réconfort qu'ils espéraient. Les chimistes de première catégorie se déclarent peu rassurés, ils estiment que le problème de la falsification du beurre était déjà suffisamment compliqué avec la margarine sans que vint s'y ajouter une nouvelle et autrement délicate complication. Les chimistes de deuxième catégorie conservent toute leur sérénité, dit M. Caron, ils affirment qu'ils sauront découvrir cette fraude aussi facilement que l'autre ; sans doute à la condition... qu'on continue à leur donner connaissance des analyses des premiers experts ; ils se réservent au second plan, mais ce sont eux qui font la conviction des juges !

Je vais piller le rapport de M. Caron ; je ne saurais mieux faire.

Le beurre renferme une certaine proportion de corps gras à acides volatiles solubles, — tandis que les graisses, huiles, et la margarine qui en dérive n'en renferme qu'une quantité insignifiante, étant constituées presque exclusivement de corps gras à acides fixes et insolubles. Donc, le dosage des acides volatils solubles, ce qu'on appelle en style analytique l'indice de Reichert, constitue un « Critérium » pour la détermination de la pureté du beurre.

Mais, — il y a un mais : « tous les beurres sont loin d'avoir la même composition ; les acides volatils s'y trouvent toujours, seulement — en proportions extrêmement variables. Cette différence provient de la race des vaches, de leur alimentation ; les saisons, le climat y sont même pour quelque chose.

« Vous voyez immédiatement les conséquences de ces faits. Certains beurres absolument authentiques, mais pauvres en acides volatils, se comportent à l'analyse comme des beurres margarinés.

Ces beurres infortunés sont appelés « beurres anormaux ».

C'est M. Caron, rapporteur de la commission du Comice agricole de Lille qui dit ces choses, et il ajoute : il existe chez nous de ces beurres anormaux, mais ils se rencontrent plus fréquemment en Belgique et surtout en Hollande.

« On rencontre de ces beurres tellement dénués d'acides volatils qu'ils présentent à l'analyse un indice semblable à du beurre outrageusement falsifié par 30 % de margarine ! »

Qu'a-t-on proposé ? L'interdiction de la vente des beurres anormaux. Sans conteste, c'est là un procédé radical. Toutefois absolument arbitraire reconnaît le Comice de Lille, car, de quel droit prohiber la vente de produits naturels, absolument purs, parfaitement nutritifs et sains, ayant toutes les qualités désirables de finesse et de goût, sous le futile prétexte qu'ils ne renferment pas en quantité déterminée les fameux acides volatils !

C'est une de ces bonnes plaisanteries de savants ; d'hommes de cabinet. Les beurres étrangers qui n'ont pas notre « indice » seraient consignés à la frontière : les savants s'en consoleraient et nos producteurs qui ne veulent pas se résigner à faire du bon beurre, comme nos voisins, s'en frotteraient les mains. C'est juste, seulement il y a les représailles internationales. Je citais l'autre jour, la saisie de 80.000 kilogrammes de beurre danois ici même à Lille, les protestations du Danemark ; nos experts envoyés au pays d'origine, voulurent bien reconnaître que les beurres saisis étaient authentiquement purs. Ce fut heureux, pour le Midi, car nos voisins du Nord, se disposaient à jeter à la mer, purement et simplement, par réciprocité, tous les vins platrés ou sucrés, qui se trouvaient chez eux ; et, à nous infliger à la frontière la plus terrible peine : des chimistes-experts attachés aux parquets.

Devant cette menace, la France a reculé et le président du tribunal de Lille déclarait, éclairé, — illuminé — par ces expertises qu'il ne condamnerait plus, tant qu'on ne lui apporterait pas d'autres méthodes qui pussent mettre en repos sa conscience de magistrat.

Or, la Végétaline vient augmenter encore le trouble et l'incertitude. M. Caron reconnaît que 25 et 30 % de végétaline passeront à la barbe des chimistes sans pouvoir être inquiétés. Je donne ses conclusions : « l'analyse des beurres était déjà chose délicate en raison des grandes variations que présente leur composition. L'apparition de la végétaline vient de rendre cette analyse sinon impossible, du moins délicate encore, plus sujette à caution que par le passé.

« Les chimistes devraient bien travailler à chercher la méthode idéale permettant à coup sûr de distinguer le beurre pur de ses remplaçants. Malheureusement, « j'ai peur que le problème soit insoluble ».

Nous avons bien une fiche de consolation : MM. Muntz et Concon annoncent un procédé permettant de déceler la fraude nouvelle — « dans une certaine mesure ».

Voilà qui gâte toute l'affaire et qui nous replonge dans les incertitudes des procédés Muntz et consorts pour la détermination de la fraude par la margarine.

Je n'ai pas l'autorité nécessaire pour m'adresser aux juges qui continuent à condamner imperturbablement sur les conclusions si précaires de leurs experts officiels ; mais, je puis m'appuyer sur la plus haute autorité à leurs yeux.

La Cour de cassation, chambre criminelle, présidence de M. Chambareaud, à propos d'une condamnation prononcée par la Cour de Douai contre M. Bridelance, marchand de beurre, rappelait : que M. le sénateur de la Côte-d'Or, le docteur Ricard, rapporteur au Sénat de la loi votée par la Chambre, s'exprimait dans les termes suivants : « La loi défend bien au marchand de beurre un mélange contenant de la margarine ; mais la science est impuissante à découvrir ce mélange ; le marchand de beurre peut, sans aucun risque et au mépris de la loi, vendre tous les jours du beurre margariné. Cette fraude que nous ne pouvons déceler par l'expertise, il faut la prévenir. »

Nous verrons comment la Belgique et l'Allemagne veulent prévenir ; mais je voudrais insister sur l'exceptionnelle gravité de ces déclarations que la Cour de cassation a faites siennes en les incorporant dans le texte de l'un de ses arrêts.

Je ne puis m'empêcher de songer au « nunc erudimini » de Bossuet.

G. DESMONS.

Dernière Heure

La Question Marocaine

LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDE

Le prince Radolin chez M. Rouvier

Paris, 27 juin. — Le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, à Paris, est arrivé au quai d'Orsay, à trois heures, et la conversation qu'il a eue avec M. Rouvier, s'est prolongée jusqu'à quatre heures et demie.

Au quai d'Orsay on se refuse à donner des renseignements sur ce qui s'est passé au cours de cet entretien on déclare qu'on ne donnera point communication à la presse de la réponse de l'Allemagne, pas plus qu'on ne l'a fait pour la note de M. Rouvier ; si l'on fait à ce sujet une communication quelconque, ce ne sera que demain.

Mais on ajoute que le terrain est dès maintenant déblayé des questions irritantes et que si la France et l'Allemagne conservent jusqu'ici leurs positions respectives, c'est avec la ferme intention que l'on poursuivra l'échange des vues de façon à aboutir à un accord. La conversation va donc continuer dans cet esprit.

On dit également au quai d'Orsay que le bruit qui a couru à la Chambre que la France acceptait dès maintenant le principe de la Conférence et avait déjà nommé les diplomates qui l'y représenteraient, est prématuré.

L'OPINION EN ITALIE

Rome, 27 juin. — D'après l'opinion qui prévaut dans les cercles diplomatiques, la réponse de l'Allemagne, conçue en des termes conciliants facilitera les négociations et aidera certainement à une solution pacifique satisfaisante pour la France.

Les journaux sont unanimes à reconnaître que tout danger de complications internationales est écarté.

LA FIN DU CONFLIT

L'Opinion en Allemagne

Berlin 27 juin. — Depuis le dernier entretien de M. Bihourd et du prince de Bulow, la presse berlinoise a réglé son attitude sur celle de son inspirateur princier. Elle manifeste un optimisme croissant à peine troublé par les appréciations isolées comme celles de la « Gazette » de la « Croix », dénonçant l'hostilité des Etats-Unis à l'égard de l'Allemagne, qui trouvera son expression dans la visite de la flotte américaine à Cherbourg.

Le « Lokal Anzeiger » assure que M. de Bulow a refusé de discuter préalablement le programme d'une conférence parce que la conférence serait une simple farce si elle devait seulement enregistrer des décisions prises d'avance. Néanmoins, l'acceptation de l'idée d'une conférence paraît certaine, puisque personne en France ne doute de la loyauté de l'Allemagne. Ce même journal se fait télégraphier de Paris que, aux terrasses des cafés et chez les marchands de vins, le public est ravi de la solution.

Le correspondant du « Tagblatt » annonce la prochaine solution du conflit, M. Rouvier s'étant montré d'un esprit conciliant.

LA NEUTRALITE DE LA BELGIQUE

Bruxelles, 27 juin. — A la Chambre, le ministre de la guerre, en réponse à une question que lui avait posée M. Colfs à l'effet de savoir si le département de la guerre avait pris des mesures pour sauvegarder la neutralité de la Belgique en cas de guerre, fait la déclaration suivante :

« La défense du territoire est d'ordre permanent. C'est dans cet esprit que le gouvernement y pourvoit. »

La Révolution en Russie

LES MASSACRES EN POLOGNE

Extension des grèves

Varsovie, 27 juin. — Pendant la journée d'hier et pendant la nuit, 672 personnes, la plupart israélites ont été arrêtées. Les prison sont bondées.

On craint de graves émeutes dans le cas où on mobiliserait les troupes.

On s'attend aussi à la proclamation de l'état de siège.

Les paysans du gouvernement de Kowno s'emparent par la force des pâturages et des chevaux appartenant aux propriétaires terriens.

Des travailleurs de trente-deux plantations de betteraves du gouvernement de Podolia se sont mis en grève.

Toutes les usines continuent à chômer. Les patrouilles circulent constamment et on les a renforcées, en prévision de nouveaux désordres. La panique est toujours très grande.

Le régiment de dragons d'Arkhangel est arrivé à Lodz pour coopérer à la répression. Durant ces derniers jours, on estime à 20.000 le nombre des israélites ayant quitté la ville dans la crainte d'un massacre.

On est parvenu à rétablir la circulation du tramway de Lodz à Yguerje.

De nouvelles scènes de carnage se sont produites à Varsovie. Une démonstration ayant eu lieu, dans l'après-midi, dans la rue Wolska, et des coups de feu ayant été tirés, les soldats chargèrent la foule, blessant plusieurs centaines de personnes. A la nuit, les désordres recommencèrent ; les soldats firent de nouveau feu ; cinq femmes et un enfant furent tués. Plusieurs villages ont été détruits par le feu.

FEU SUR UN TRAIN

Un soudart ivre

Varsovie, 27 juin. — Ce matin, à la station de Widzewo, près de Lodz, un officier ivre commandant une patrouille de 50 cosaques, donna l'ordre à ses hommes de faire feu contre un train de voyageurs. Les cosaques tirèrent deux salves contre le train. Les voyageurs se couchèrent à plat ventre. Beaucoup ont été contusionnés ; une femme a été blessée par une balle.

Pendant les troubles de Lodz 1465 réverbères ont été brisés et les pertes subies par le gouvernement, par suite de la destruction des entrepôts d'alcool, s'élèvent à 85.000 francs.

LA GREVE DES COTONNIERS DE GAND

Gand, 27 juin. — La grève des ouvriers cotonniers a pris aujourd'hui une extension assez considérable. Dans les milieux ouvriers on assure que le chômage va devenir général dans toutes les filatures dès demain. Actuellement, les grévistes sont au nombre de 4,200. Tout est calme.

Les Courses d'aujourd'hui

Voir notre VIE SPORTIVE

Pronostics des journaux paraissant à Paris le matin.

De la PETITE REPUBLIQUE : — 1. *Idalia*, Raïa. — 2. *Sweet Briar*, Mascaret II. — 3. *Petite Amie*, Sylvian Girl. — 4. *Saint Germé*. — 5. *Galopin*, Satin II. — 6. *Le Redoutable* Le Belvédère.

De l'AUTO : — 1. *Raïa*, Idalia. — 2. *Mascaret II*, Colonel. — 3. *Sylvian Girl* Petite Amie. — 4. *Rigollard*, Va et Vient. — 5. *Daucing Girl*, Hrahim. — 6. *Le Belvédère*, Le Redoutable.

De l'ECLAIR : — 1. *Raïa*, Idalia. — 2. *Mascaret II*, Ec. Caillaux. — 3. *Petite Amie* Péricholle. — 4. *Rigollard*. — 5. *Galopin II*, Gassion. — 6. *Le Belvédère*, Le Redoutable.

Du GAULOIS : — 1. *Idalia*, Raïa. — 2. *Mascaret II*, Ec. Caillaux. — 3. *Petite Amie*, Sylvian Girl. — 4. *Saint Germé*. — 5. *Daucing Girl*, Satin II. — 6. *Le Redoutable*, Le Belvédère.

Du MATIN : — 1. *Idalia*, Magny. — 2. *Mascaret II*, Brown Boy. — 3. *Petite Amie*, Sylvian Girl. — 4. *Rigollard*, Va et Vient. — 5. *Hrahim*, Daucing Girl. — 6. *Le Belvédère*, Le Redoutable.

Du NEW-YORK-HERALD : — 1. *Idalia*, Perle Rose. — 2. *Mascaret II*, Ec. Caillaux. — 3. *Petite Amie*, Uranie. — 4. *Va et Vient*, Rigollard. — 5. *Daucing Girl*, Tribun. — 6. *Le Redoutable*, Le Belvédère.

Du PETIT JOURNAL : — 1. *Idalia*, Magny. — 2. *Mascaret II*, Grâce Derling. — 3. *Petit eAmie*, Uranie. — 4. *Saint Germé*. — 5. *Hrahim*, Daucing Girl. — 6. *Le Redoutable*, Le Belvédère.

Du PETIT PARISIEN : — 1. *Idalia*, Perle Rose. — 2. *Mascaret II*, Sweet Briar. — 3. *Sylvian Girl*, Petite Amie. — 4. *Va et Vient*. — 5. *Daucing Girl*, Satin II. — 6. *Le Belvédère*, Le Redoutable.

Du RADICAL : — 1. *Perle Rose*, Béatrix II. — 2. *Cauteret*, Grâce Darling. — 3. *Uranie*, Péricholle. — 4. *Va et Vient*. — 5. *Grand Maître*, Fleur d'Or. — 6. *Roi de Cœur*, Augustus.

FEUILLETON DU 28 JUIN. — N° 173

LA DAME DE MONSOREAU

par Alexandre DUMAS

XXX

L'Assassinat

— Mais vous ? dit-il.

— Enlève ! enlève ! cria Bussy. Je te la confie.

— Mon Dieu ! murmura Diane, mon Dieu ! secourez-le.

— Venez, Madame, dit Remy.

— Jamais ; non, jamais je ne l'abandonnerai.

Remy l'enleva entre ses bras.

— Bussy ! cria Diane ; Bussy, à moi ! au secours!

La pauvre femme était folle, elle ne distinguait plus ses amis de ses ennemis ; tout ce qui l'écartait de Bussy lui était fatal et mortel.

— Va, va, dit Bussy, je te rejoins.

— Oui, hurla Monsoreau; oui, tu la rejoindras, je l'espère.

Bussy vit le Haudouin osciller, puis s'affaisser sur lui-même et presque aussitôt tomber en entraînant Diane.

Bussy jeta un cri, et se retournant :

— Ce n'est rien, maître, dit Remy ; c'est moi qui ai reçu la balle ; elle est sauve.

Trois hommes se jetèrent sur Bussy ; au moment où il se retournait, Saint-Luc passa entre Bussy et les trois hommes : un des trois tomba.

Les deux autres reculèrent.

— Saint-Luc, dit Bussy, Saint-Luc, par celle que tu aimes ! sauve Diane.

— Mais toi ?

— Moi, je suis un homme.

Saint-Luc s'élança vers Diane, déjà relevée sur ses genoux, la prit entre ses bras et disparut avec elle par la porte.

— A moi ! cria Monsoreau ; à moi ceux de l'escalier !

— Ah ! scélérat ! cria Bussy. Ah ! lâche !

Monsoreau se retira derrière ses hommes.

Bussy tira un revers et poussa un coup de pointe ; du premier il fendit une tête par la tempe ; du second il troua une poitrine.

— Cela déblaye, dit-il ; puis il revint dans son retranchement.

— Fuyez ! maître, fuyez! murmura Remy.

— Moi ! fuir... fuir devant des assassins !

Puis se penchant vers le jeune homme :

— Il faut que Diane se sauve, lui dit-il ; mais toi, qu'as-tu ?

— Prenez garde ! dit Remy, prenez garde !

En effet, quatre hommes venaient de s'élancer par la porte de l'escalier.

Bussy se trouvait pris entre deux troupes.

Mais il n'eut qu'une pensée.

— Et Diane ! cria-t-il, Diane !

Alors, sans perdre une seconde, il s'élança sur ces quatre hommes ; pris au dépourvu, deux tombèrent, un blessé, un mort.

Puis, comme Monsoreau avançait, il fit un pas de retraite et se retrouva derrière son rempart.

— Poussez les verrous, cria Monsoreau, tournez la clef ; nous le tenons, nous le tenons.

Pendant ce temps, par un dernier effort, Remy s'était traîné jusque devant Bussy ; il venait ajouter son corps à la masse du retranchement.

Il y eut une pause d'un instant.

Bussy, les jambes fléchies, le corps collé contre la muraille, le bras plié, la pointe en arrêt, jeta un rapide regard autour de lui.

Sept hommes étaient couchés à terre, neuf restaient debout. Bussy les compta des yeux.

Mais en voyant reluire neuf épées, en entendant Monsoreau encourager ses hommes, en sentant ses pieds clapoter dans le sang, ce vaillant, qui n'avait jamais connu la peur, vit comme l'image de la mort se dresser au fond de la chambre et l'appeler avec son morne sourire.

— Sur neuf, dit-il, j'en tuerai bien cinq encore, mais les quatre autres me tueront. Il me reste des forces pour dix minutes de combat ; eh bien ! faisons pendant les dix minutes ce que jamais homme ne fit ni ne fera.

Alors, détachant son manteau dont il enveloppa son bras gauche comme d'un bouclier, il fit un bond jusqu'au milieu de la chambre, comme s'il eût été indigne de sa renommée de combattre plus longtemps à couvert.

Là, il rencontra un fouillis dans lequel son épée glissa comme une vipère dans sa couvée, trois fois il vit le jour et allongea le bras dans ce jour; trois fois il entendit crier le cuir des baudriers ou le buffle des justaucorps, et trois fois un filet de sang tiède coula jusque sur sa main droite par la rainure de la lame.

Pendant ce temps, il avait paré vingt coups de taille ou de pointe avec son bras gauche.

Le manteau était haché.

La tactique des assassins changea en voyant tomber deux hommes et se retirer le troisième ; ils renoncèrent à faire usage de l'épée ; les uns tombèrent sur lui à coups de crosse de mousquet, les autres tirèrent sur lui leurs pistolets dont ils ne s'étaient pas servis encore, et dont il eut l'adresse d'éviter les balles, soit en se jetant de côté, soit en se baissant. Dans cette heure suprême tout son être se multipliait ; car, non-seulement il voyait, entendait et agissait, mais encore il devinait presque la plus subite et la plus secrète pensée de ses ennemis; Bussy enfin était dans un de ces moments où la créature atteint l'apogée de la perfection : il était moins qu'un Dieu, parce qu'il était mortel, mais il était certes plus qu'un homme.

Alors il pensa que tuer Monsoreau ce devait mettre fin au combat ; il le chercha donc des yeux parmi ses assassins. Mais celui-ci, aussi calme que Bussy était animé, chargeait les pistolets de ses gens, ou, les prenant tout chargés de leurs mains, tirait tout en se tenant masqué derrière ses spadassins.

Mais c'était chose facile pour Bussy que de faire une trouée ; il se jeta au milieu des sbires, qui s'écartèrent et se trouva face à face avec Monsoreau.

En ce moment, celui-ci, qui tenait un pistolet tout armé, ajusta Bussy et fit feu.

La balle rencontra la lame de l'épée, et la brisa à six pouces au-dessus de la poignée.

— Désarmé ! cria Monsoreau, désarmé !

— Bussy fit un pas de retraite, et, en reculant, ramassa sa lame brisée.

En une seconde, elle fut soudée à son poignet avec son mouchoir.

Et la bataille recommença, présentant ce spectacle prodigieux d'un homme presque sans armes, mais aussi presque sans blessures, épouvantant six homme bien armés et se faisant un rempart de dix cadavres.

La lutte recommença et redevint plus terrible que jamais ; tandis que les gens de Monsoreau se ruaient sur Bussy, Monsoreau, qui avait deviné que le jeune homme cherchait une arme par terre, tirait à lui toutes celles qui pouvaient être à sa portée.

Bussy était entouré. Le tronçon de sa lame ébréché tordu, émoussé, vacillait dans sa main ; la fatigue commençait à engourdir son bras ; il regardait autour de lui, quand un des cadavres, ranimé, se relève sur ses genoux, lui met aux mains une longue et forte rapière.

Ce cadavre, c'était Remy, dont le dernier effort était un dévouement.

Bussy poussa un cri de joie, et bondit en arrière, afin de dégager sa main de son mouchoir, et de se débarrasser du tronçon devenu inutile.

Pendant ce temps, Monsoreau s'approcha de Remy, et lui déchargea à bout portant son pistolet dans la tête.

Remy tomba le front fracassé ,et cette fois pour ne plus se relever. Bussy jeta un cri, ou plutôt poussa un rugissement.

Les forces lui étaient revenues avec les moyens de défense ; il fit siffler son épée en cercle, abattit un poignet à droite, et ouvrit une joue à gauche.

La porte se trouvait dégagée par ce double coup.

Agile et nerveux, il s'élança contre elle et essaya de l'enfoncer avec une secousse qui ébranla le mur. Mais les verrous lui résistèrent.

Epuisé de l'effort, Bussy laissa retomber son bras droit tandis que du gauche il essayait de tirer les verrous derrière lui, tout en faisant face à ses adversaires.

Pendant cette seconde, il reçut un coup de feu qui lui perça la cuisse, et deux coups d'épée lui entamèrent les flancs.

Mais il avait tiré les verrous et tourna la clef.

Hurlant et sublime de fureur, il foudroya d'un revers le plus acharné des bandits, et, se fendant sur Monsoreau, il le toucha à la poitrine.

Le grand veneur vociféra une malédiction.

— Ah ! dit Bussy en tirant la porte, je commence à croire que j'échapperai.

Les quatre hommes jetèrent leurs armes et s'accrochèrent à Bussy ; ils ne pouvaient l'atteindre avec le fer, tant sa merveilleuse adresse le faisait invulnérable. Ils tentèrent de l'étouffer.

Mais à coups de pommeau d'épée, mais à coups de taille, Bussy les assommait, les hachait sans relâche. Monsoreau s'approcha deux fois du jeune homme et fut touché deux fois encore.

Mais trois hommes s'attachèrent à la poignée de son épée et la lui arrachèrent des mains.

Bussy ramassa un trépied de bois sculpté qui servait de tabouret, frappa trois coups, abattit deux hommes ; mais le trépied se brisa sur l'épaule du dernier, qui resta debout.

Celui-là lui enfonça sa dague dans la poitrine.

Bussy le saisit au poignet, arracha la dague, et, la retournant contre son adversaire, il le força de se poignarder lui-même.

Le dernier sauta par la fenêtre.

Bussy fit deux pas pour le poursuivre, mais Monsoreau, étendu parmi les cadavres, se releva à son tour, et lui ouvrit le jarret d'un coup de couteau.

Le jeune homme poussa un cri, chercha des yeux une épée, ramassa la première venue, et la plongea si vigoureusement dans la poitrine du grand veneur qu'il le cloua au parquet.

— Ah ! s'écria Bussy, je ne sais pas si je mourrais; mais du moins je t'aurai vu mourir.

Monsoreau voulut répondre ; mais ce fut son dernier soupir qui passa par sa bouche entr'ouverte.

(A suivre.)